

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le **02 MAI 2017**

*Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Évaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2017-004957  
**Affaire suivie par :** Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 04 34 46 66 85 – **Fax :** 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales  
Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer des Pyrénées Orientales  
Service Environnement, Forêt, Sécurité routière  
2, rue Jean Richepin - BP 50909  
66020 PERPIGNAN Cedex

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de demande d'autorisation de 2 forages et 1 captage sur la commune d'Arles-sur-Tech 66  
déposé par le SIAEP du Vallespir.**

Par courrier reçu le **28 février 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande d'autorisation de 2 forages et 1 captage sur la commune d'Arles-sur-Tech (66), déposé par le SIAEP du Vallespir.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



Frédéric DENTAND  
Directeur Adjoint DEC